Référent classification des emplois dans la métallurgie

Formation continue

Durée
1 jour

Lieu
Distanciel ou site Aforp

Support

- Un support de synthèse de la formation

Coût
Inter : 450 € HT
Groupe Intra : 1600 € HT (12 personnes)

Prérequis
Cette formation ne nécessite pas de prérequis

RAPPEL DU CONTEXTE

La certification (optionnelle) 2022 0017 est créée par l'article 64.3 de la Convention Collective Nationale de la métallurgie.
L'AFORP est habilité par la branche pour dispenser la formation de la préparation à la certification de référent classification des emplois dans la métallurgie.

Objectifs

- Découvrir et s'approprier les compétences du réfèrent classification des emplois dans la métallurgie. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle classification des emplois, le référent sera reconnu pour sa connaissance précise de la convention collective et sa pratique de la cotation des emplois.
- Identifier le rôle et la place du nouveau système de classification dans son contexte.
- Elaborer une fiche descriptive d'emploi, au regard des attendus de la Convention Collective
- Mettre en œuvre le référentiel paritaire d'analyse des emplois et le tableau de classement
- Expliquer le processus de mise en œuvre du système de classification

Programme détaillé

Rôle et place du nouveau système de classification dans son contexte.
• Contexte de l'évolution du dispositif conventionnel de la branche de la Métallurgie
• Rôle d'un système de classification
• Grands principes de l'accord : objet du classement, exigence de fiches descriptives d'emploi, classement de l'emploi sur la base de critères classants sur une échelle unique

Rédaction d'une fiche descriptive d'emploi au regard des attendus de la Convention Collective
• Structure d'une fiche descriptive d'emploi
• Eléments constitutifs d'une fiche descriptive d'emploi sur la base du guide pédagogique paritaire.
• Distinction de ce qui relève d'une description d'emploi versus un mode opératoire.
• Pratique des principes de rédaction d'une fiche descriptive

Mise en œuvre du référentiel paritaire d'analyse des emplois et du tableau de classement
• Définition des 6 critères classants et des degrés d'exigence
• Le degré d'exigence, pour chacun des critères classants, en fonction du contenu de l'emploi analysé.
• Evaluation d'un contenu d'emploi, critère par critère, indépendamment les uns des autres
• Progressivité des niveaux d'exigence de chacun des degrés
• Les outils : glossaire et guide pédagogique paritaire.

Le processus de mise en œuvre du système de classification
• Les étapes de la méthode de classement des emplois.
• La valeur ajoutée de chacune des étapes pour garantir un résultat de qualité

Moyens pédagogiques

Apports théoriques et mise en pratique par des jeux de rôle

Modalités de suivi et d'évaluations

- Fiche d'évaluation de la satisfaction du stagiaire
- Attestation d'assiduité et de fin de formation

- Évaluation de sa progression : pratique actuelle / nouveaux acquis formalisés
- Formalisation d'un plan d'action

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de Handicap

Veuillez consulter notre démarche handicap

Une question ? Besoin d'un accompagnement ?

Nos conseillers sont là pour vous guider :

Téléphone : 09 86 03 50 71 - Email : contact@aforp.fr

Dernière mise à jour : 16/02/2026